

Le Président

Monsieur le Premier Ministre
Monsieur Lecornu,
Hôtel de Matignon
57 rue de Varennes
75007 Paris

Paris, le 21 mai 2026

Monsieur le Premier ministre

Les associations qui mettent en œuvre les politiques publiques de solidarité sont désormais confrontées à des réductions de moyens budgétaires qui ne leur laissent plus d'autre choix que de supprimer des dispositifs d'accueil et d'accompagnement, que ce soit pour l'hébergement ou l'insertion par l'activité économique.

Pour l'hébergement la réduction en 2026 en termes nominaux et a fortiori réels des financements d'État s'ajoute aux prélèvements supplémentaires liés aux projets de fin d'exonération de la taxe d'apprentissage ou de suppression de la prise en charge des déplacements des demandeurs d'asile en CADA. Ces impacts se cumulent avec ceux résultant de la non-indexation depuis de longues années des financements publics alors que les coûts n'ont pas cessé de croître sans être pleinement répercutés sur les subventions. Pour l'insertion par l'activité économique les baisses de crédits d'État sont également confirmées en 2025. A ces réductions s'ajoutent un manque problématique et coûteux de prévisibilité voire de dialogue en dépit de la bonne volonté marquée nationalement et localement par la DIHAL et de nombreux services de l'État. Sans compter les implications du repli des financements départementaux voire régionaux.

En conséquence, pour la première fois depuis des décennies, les associations sont contraintes de fermer des places voire des dispositifs complets d'hébergement d'urgence, d'insertion par l'emploi et d'accompagnement social. Comme nous y avons alerté dès la fin 2024, une association de solidarité sur trois est même désormais menacée de disparition pure et simple. Ce risque pèse à la fois sur des associations de taille nationale et de dimension régionale et nationale, suscitant de grandes inquiétudes pour la situation des personnes en précarité, l'emploi local et la tranquillité publique au vu de la contribution de nos associations à cette dernière. Notre Fédération des acteurs de la solidarité assume pleinement ses responsabilités au vu des nécessaires exigences qui pèsent sur les financements publics en accompagnant les associations dans des évolutions structurantes pleinement compatibles avec leurs finalités au service des personnes en précarité.

Je souhaite cependant Monsieur le Premier ministre vous alerter sur les conséquences profondes et durables d'une telle dévitalisation sans précédent du tissu associatif au moment où la pauvreté et la précarité n'ont jamais été aussi élevées depuis 30 ans en France, s'accompagnant d'un décrochage de pans entiers de la population – jeunes, personnes âgées, femmes seules avec leurs enfants, personnes travaillant ou au RSA - et de territoires dans les villes comme dans les campagnes.

C'est pourquoi je sollicite si vous le voulez bien votre entretien en compagnie de quelques-unes de nos associations de taille nationale comme régionale afin de dégager sous votre égide des perspectives permettant la poursuite de l'action associative en application des politiques publiques de solidarité.

Dans cette attente veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Pascal Brice